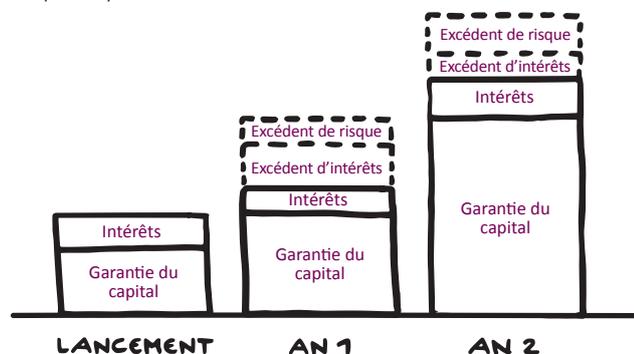


Vita Plus – prévoyance complémentaire à capital garanti

Avec Vita Plus, vous définissez un catalogue de prestations parfaitement adapté à vos collaborateurs et que vous pouvez discrètement séparer de la prévoyance de base LPP. Vos collaborateurs profitent de la rémunération garantie de leurs avoirs de prévoyance ainsi que d'excédents de risque et d'intérêts attractifs.

Quelles sécurités offre Vita Plus?

La sécurité du capital de prévoyance a la priorité absolue. C'est pourquoi les fonds de prévoyance sont protégés à 100% par l'assureur financièrement solide et diversifié qu'est Zurich (garantie du capital). Zurich garantit par ailleurs la rémunération des avoirs de prévoyance à un taux d'intérêt fixé chaque année (garantie des intérêts). Les excédents de risque et d'intérêts bénéficient également à votre caisse de prévoyance.



Flexibilité dans la conception du plan

Avec Vita Plus, vous adaptez le catalogue de prestations aux exigences de vos collaborateurs. Pour tous les groupes de personnes, vous définissez la couverture d'assurance optimale pour la vieillesse, l'invalidité et le décès.

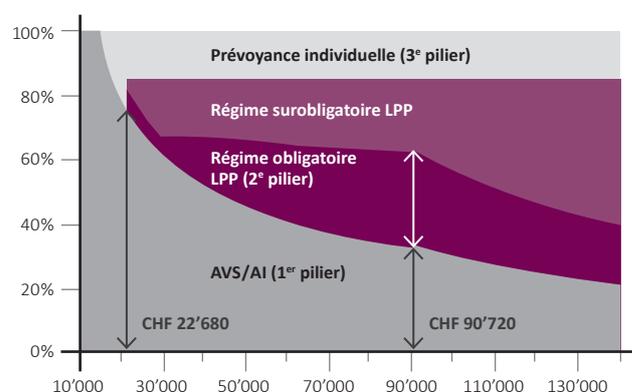
Discrétion grâce à une séparation claire

Vita Plus vous permet de séparer discrètement votre prévoyance complémentaire de la prévoyance de base LPP. Avec une prévoyance des cadres, vous pouvez ainsi récompenser les personnes clés de leur fidélité envers l'entreprise et continuer de les fidéliser, ce qui améliore en outre votre attractivité en tant qu'employeur.

Eviter des lacunes de prévoyance grâce à la prévoyance complémentaire

Avec la prévoyance complémentaire LPP, vous permettez à vos collaborateurs et à leur famille d'obtenir une sécurité supplémentaire en cas de vieillesse, d'invalidité ou de décès.

Rente vieillesse en % du revenu annuel



Base: durée totale de cotisation, calculée avec un taux de conversion LPP de 6,8%

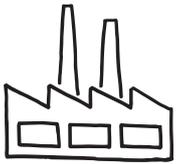
Conception du plan
Définition individuelle de la couverture d'assurance, de la partie d'épargne et de la répartition des cotisations.

Vous pouvez bénéficier des avantages suivants

- couverture d'assurance sur mesure pour différents cercles de personnes
- garantie à 100% de vos fonds de prévoyance par la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA
- rémunération garantie des capitaux d'épargne (taux d'intérêt fixé chaque année)
- grande liberté lors de la répartition des cotisations entre l'employeur et l'employé (au minimum paritaire)
- prestations d'invalidité à partir d'une incapacité de gain de 25%
- possibilités d'optimisation fiscale
- pack complet de prestations, y compris Help Point LPP et prévoyance du personnel en ligne
- Zurich Care Management

Profitez d'avantages fiscaux bienvenus

Vita Plus vous offre une alternative à l'augmentation de salaire. Votre entreprise et vos collaborateurs profitent de possibilités d'optimisation fiscale.



Votre entreprise profite des avantages suivants:

- vous pouvez comptabiliser vos cotisations d'employeur comme des charges d'exploitation et les déduire du bénéfice imposable
- vous pouvez constituer des réserves de cotisation de l'employeur déductibles
- vous pouvez offrir des solutions de prévoyance optimisées pour vos collaborateurs

Vos collaborateurs profitent des avantages suivants:

- leurs cotisations sont déductibles du revenu imposable
- des possibilités de rachat individuelles supplémentaires déductibles fiscalement dans le deuxième pilier leur sont offertes
- sur le capital constitué, aucun impôt sur la fortune ne doit être versé et les prestations en capital peuvent être imposées à l'échéance à un taux réduit et séparément des autres revenus



Excédent d'intérêts

Rémunération supplémentaire en cas de bons résultats de placements.

Excédent de risque

Excédents sur les primes d'invalidité et de décès en cas de sinistralité positive.

Réserves de cotisations de l'employeur

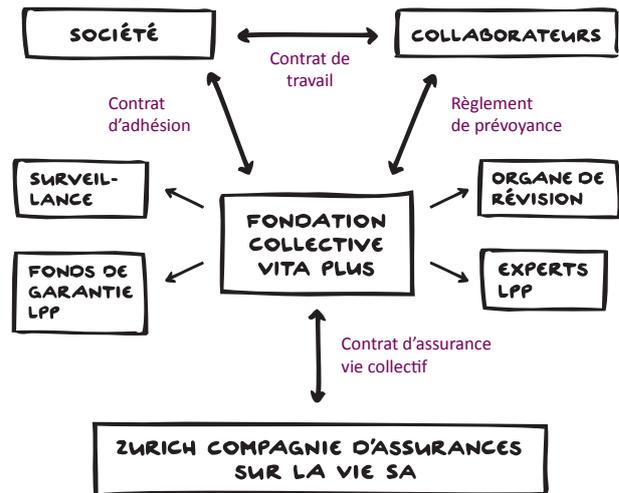
Fonds versés par l'employeur à la caisse de prévoyance afin de constituer des réserves pour les cotisations dont il sera redevable dans le futur.

Zurich Care Management

Le Case Management de Zurich est compris dans la solution Vita Plus. Grâce à notre conseil et à notre suivi, nous vous soutenons activement dans le maintien de l'emploi. Après un accident ou une maladie grave, nous veillons ainsi à un retour rapide de vos collaborateurs dans le processus de travail. Sur demande, nous vous soutenons volontiers avec notre Care Management.

Compétences et organisation

Votre entreprise a conclu un contrat d'adhésion avec la Fondation collective Vita Plus de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA. Les prestations et les conditions cadres pour la prévoyance professionnelle de vos collaborateurs sont régies par le règlement de prévoyance Vita Plus.



Minimisez les frais administratifs

Avec notre prévoyance du personnel en ligne, vous économisez du temps et de l'argent. Les changements dans le personnel, tels que les entrées, sorties ou modifications de salaire, se règlent de manière simple et rapide en ligne. Notre assistance multilingue vous conseille de manière professionnelle et en temps réel. Tous les documents et formulaires sont disponibles en quatre langues (D/F/I/E).

Prestations de prévoyance

Nos prestations de prévoyance sont calculées conformément au règlement de prévoyance en vigueur et au plan de prévoyance propre à chaque société.

Vous avez des questions sur Vita Plus?

Le Help Point LPP (téléphone 0800 80 80 80) est à votre disposition ainsi qu'à celle de vos collaborateurs, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 pour répondre à toutes vos questions sur la prévoyance professionnelle. Vous pouvez aussi consulter notre site → www.vita.ch

